

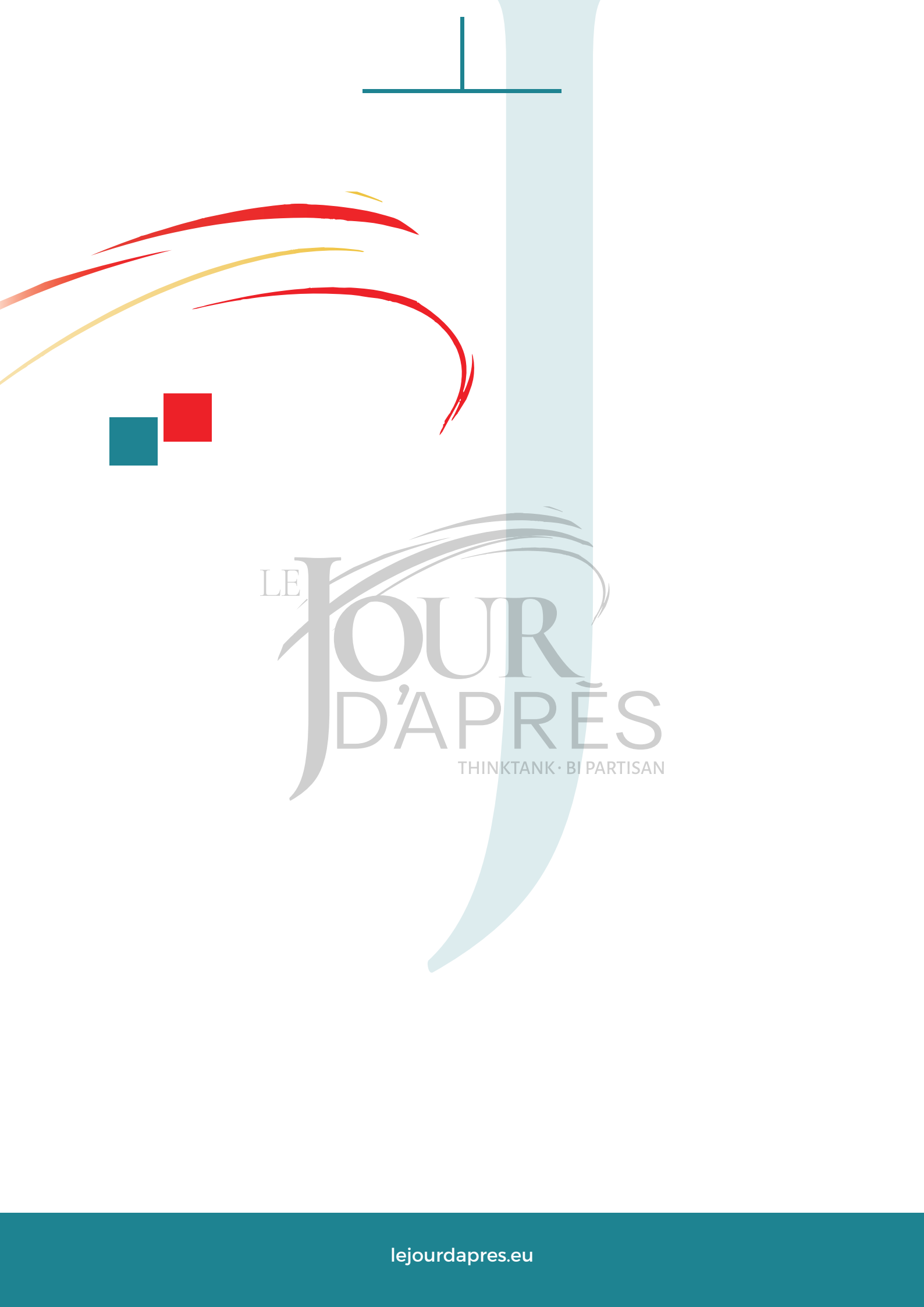


Tuteurs de la République

## Le parrainage citoyen des nouveaux venus en France : Faire ensemble pour vivre ensemble

---

Anazade AMDJAD (Rapporteure) ; Kossi ATSU ; Christine LECONTE ;  
Mariam MAMAN ; Fatiha MLATI ; Romain VARÈNE



LE  
**JOUR  
D'APRÈS**

THINKTANK · BI PARTISAN



## Tuteurs de la République

# Le parrainage citoyen des nouveaux venus en France : Faire ensemble pour vivre ensemble

Anazade AMDJAD (Rapporteuse)<sup>1</sup> ; Kossi ATSU<sup>2</sup> ; Christine LECONTE<sup>3</sup> ;  
Mariam MAMAN<sup>4</sup> ; Fatiha MLATI<sup>5</sup> ; Romain VARÈNE<sup>6</sup>

---

<sup>1</sup> Sociologue, spécialisée dans les transitions identitaires, la diversité et en sociologie de l'individu, Présidente de L'Académie du Caméléon, Membre du comité d'orientation du Jour d'Après

<sup>2</sup> Chargé de mission à la Mairie de Paris dans les secteurs de la lutte contre les exclusions, les discriminations, l'intégration, l'égalité femmes/hommes, la santé et la petite enfance, Membre du Jour d'Après

<sup>3</sup> Vice-présidente associée de L'Académie du Caméléon

<sup>4</sup> Référente plan insertion jeunesse à la Mission locale de Paris

<sup>5</sup> Directrice de l'intégration à France terre d'asile

<sup>6</sup> Consultant, spécialiste des questions d'immigration et d'intégration

## RÉSUMÉ

L'arrivée d'étrangers provoque de l'inquiétude pour certains<sup>7</sup>, mais pour beaucoup, un formidable élan de solidarité à leur égard. Ainsi, les parrainages de migrants et de réfugiés par nos concitoyens sous diverses formes se sont multipliés ces dernières années, grâce au concours des collectivités, du tissu associatif en charge de l'accompagnement des populations nouvellement venues, des entreprises solidaires et des "start-up du social". Les pouvoirs publics, encouragés par les conclusions du rapport parlementaire du député Aurélien Taché en 2017, ont décidé de soutenir cet investissement grandissant de la société civile en incluant dans la feuille de route de la délégation interministérielle à l'accueil et l'intégration des réfugiés (DiAir), le développement du parrainage citoyen de réfugiés.

Le Jour d'Après présente dans cette note un dispositif de parrainage, les Tuteurs de la République, qui systématiserait cette approche et amènerait une meilleure visibilité du parrainage citoyen de migrants. La voie du tutorat faciliterait ainsi l'accès au parrainage autant du côté des citoyens qui aimeraient s'engager que du côté des migrants qui souhaiteraient en bénéficier.

L'objectif de cette note est de proposer un nouveau modèle de parrainage citoyen avec des tuteurs volontaires, consacrant une rencontre tous les quinze jours avec un primo-arrivant pendant ses 6 premiers mois ou sa première année sur le territoire national et bénéficiant d'un budget ou d'une contrepartie pour cet accompagnement.

Le fait d'être accompagné par un "tuteur", permettrait au nouvel arrivant de s'intégrer plus rapidement à la société française et d'y construire des racines et des ancrages. Il pourrait briser sa solitude quand celui-ci est coupé de sa famille et renforcerait sa pratique du français de manière informelle et conviviale. De leur côté, les citoyens français seraient davantage sensibilisés aux

réalités migratoires et auraient la satisfaction de faire une différence palpable dans la vie d'une autre personne. Le tutorat républicain offrirait aussi un moyen de rapprocher la population française des migrants et réfugiés, améliorant leur image et encourageant les fraternisations entre les uns et les autres.

Ce mécanisme viendrait accompagner les actions d'insertion conduites par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration et des travailleurs sociaux, constituant ainsi la cheville ouvrière du Contrat d'Intégration Républicaine. Il assurerait aussi un lien institutionnel entre le secteur associatif et les pouvoirs publics dans la coordination du parrainage des nouveaux venus par nos concitoyens. Enfin, il encouragerait, sur le modèle du parrainage canadien, un principe de responsabilité partagée. Tout primo-arrivant se verrait ouvrir le droit à bénéficier de l'accompagnement de ce "tuteur de la République", et en contrepartie donnerait les gages nécessaires de son désir d'intégration. Pour les associations, il permettrait de mobiliser davantage de ressources humaines, impliquant en échange une harmonisation et une professionnalisation de l'encadrement des tuteurs.

<sup>7</sup>Rappelons qu'en France, sur l'année 2017, 262 000 étrangers ont bénéficié d'un premier titre de séjour, soit 0,39% de la population française. Ce chiffre place la France comme 2ème destination des migrants au niveau européen mais ramené proportionnellement à sa population, le pays se place en dessous de la moyenne de l'Union européenne. Parmi ces titres de séjour, près de la moitié ont été délivrés à titre temporaire.



## INTRODUCTION

Le débat public qui a accompagné l'adoption du projet de Loi Asile et Immigration en première lecture à l'Assemblée a révélé les crispations de notre société sur la question migratoire. Focalisé par le gouvernement sur les conditions d'octroi du droit d'asile et les reconduites à la frontière, il a mis en évidence la priorité sécuritaire des pouvoirs publics, qui doivent faire face, il est vrai, à une forte pression migratoire aux frontières.

Cependant, ces inquiétudes légitimes et le besoin de mieux encadrer les populations migrantes ne doivent pas nous faire perdre de vue ce qui compte - à savoir que l'immigration contemporaine est une donnée essentielle pour notre avenir. Elle pourrait s'avérer précieuse, alors que certains secteurs peinent à recruter faute de travailleurs qualifiés ou d'intérêt pour les postes proposés. Mais abandonnée à la précarité, elle pourrait aussi se transformer en une nouvelle crise identitaire et sociale, si notre pays n'équilibre pas ses efforts entre contrôle de l'immigration et l'intégration civique, sociale et professionnelle.

Ainsi, l'heure est venue de réformer notre politique d'intégration et d'offrir un pendant aux dispositions sécuritaires de la Loi Asile et Immigration. Les 72 propositions du rapport du député Taché, que le Premier Ministre a annoncé vouloir en partie mettre en œuvre mardi 5 juin 2018, forment une base véritablement prometteuse : triplement des heures d'enseignement de français et d'éducation civique, systématisation du bilan de compétences professionnelle pour les primo-arrivants et insertion dans des parcours de formation professionnelle, facilitation des conditions de travail...l'effort envisagé est significatif.

Mais ne faut-il pas aller plus loin, et sortir de la dichotomie qui oppose la mission sécuritaire dévolue à l'Etat d'une part, et la fonction d'intégration, assumée de fait essentiellement par la société civile, d'autre part ?

Parmi ses mesures, le rapport Taché, inspiré par le modèle canadien, propose de développer le parrainage bénévole des primo-arrivants par des citoyens français, avec notamment la mise en place d'un "service civique sénior". Il inscrit cette proposition dans le cadre de "l'engagement bénévole" des français et des nombreuses associations qui apportent leur concours aux étrangers. C'est dans cette mobilisation anonyme et forcément difficile de la société civile qu'il envisage de développer le parrainage des primo-arrivants, qui forme la pierre angulaire d'une intégration réussie.

Le modèle canadien le montre, les parrainages de migrants par des citoyens sont un gage d'efficacité des politiques d'intégration. Ils permettent la participation directe de la société civile au processus d'adaptation et d'installation de ces nouveaux venus, et ouvre la voie à une contractualisation gagnant-gagnant-gagnant entre le primo-arrivant, le citoyen-parrain et l'Etat. Le parrain joue un rôle de facilitateur d'intégration du nouvel arrivant à la société d'accueil et se porte "garant" vis-à-vis des pouvoirs publics des efforts de ce dernier pour s'insérer.

L'exemple canadien souligne aussi la nécessité de structurer ces parrainages, pour en faire des outils à part entière de la politique d'intégration. Les pouvoirs publics apportent les ressources nécessaires à la construction d'un véritable parcours de parrainage, avec à la clé des résultats spécifiques et mesurables. Ils ont aussi une fonction de supervision essentielle à l'harmonisation des pratiques et au contrôle qualité des procédures de parrainage.

Mais la culture canadienne n'est pas celle de la France. Il est donc nécessaire d'adapter le parrainage de nos nouveaux venus à la spécificité de la culture française.

L'intégration des initiatives de parrainage conduites actuellement par les différentes organisations dans le cadre des politiques d'intégration ou de solidarité, et la mise en place d'un tel parcours, posent cependant de réelles difficultés. Comment définir les responsabilités des différents acteurs : Etat, collectivités, associations, travailleurs sociaux, parrains et migrants ? Quel contenu précis donner au parrainage ? Quelle ingénierie administrative et financière doit être développée ?

Cette note analyse les enjeux liés à la mise en place d'un système de parrainage à la française (1). Elle propose la création d'un statut de "tuteurs de la République" (2). Elle définit le contenu de ses missions. Elle estime enfin le coût du dispositif (3) et ouvre des perspectives pour son financement.

## 1. Parrainage citoyen : un dispositif gagnant-gagnant pour les nouveaux arrivants et la société française

Notre société est en perpétuel mouvement. Ainsi, la nouvelle forme d'immigration constituée de réfugiés et de migrants économiques est bel et bien là. Il faut donc en tenir compte et proposer à ces nouveaux venus une politique d'intégration adaptée pour qu'elle soit réussie. Au-delà de réagir à un monde qui se transforme à chaque instant, l'Etat doit anticiper la société de demain qui sera inéluctablement composée par les migrants de cette nouvelle immigration. Pour ce faire, la politique d'intégration doit aussi être citoyenne, **c'est-à-dire qu'elle repose sur une mobilisation collective qui associe la société civile et les services de l'Etat**. Le parrainage des primo-arrivants, dont les exemples se multiplient à travers la France et l'Europe, offre à cet égard des perspectives en faveur d'une intégration réussie.

### 1<sup>er</sup> Point de vocabulaire

Il est important de définir l'intégration pour comprendre de quoi nous parlons. L'intégration se définit par le fait d'entrer dans un pays en intériorisant ses codes, ses valeurs et ses normes. Elle nécessite la volonté de l'individu de s'insérer et de s'adapter, mais aussi la capacité de la société intégratrice à prendre en compte les différences, les particularités de la personne.

Une "intégration réussie" signifie que ces individus venus d'ailleurs trouvent leur place au sein de la République française, et que leurs enfants y grandissent avec le sentiment d'être Français à part entière, tout en composant de manière apaisée avec la richesse culturelle de leurs parents.

Politique d'intégration ou politique d'inclusion sociale ?

En ce qui concerne les primo-arrivants, quelle que soit la raison de leur venue, nous parlons de "politique d'intégration". Quant à la population française issue de l'immigration qui a grandi en France, il s'agit de "politique d'inclusion sociale" qui tend à promouvoir l'inclusion de la diversité dans toutes les sphères de la société. Cette population étant déjà intégrée. En effet, l'inclusion désigne les actions mises en place pour inclure pleinement chaque citoyen et citoyenne dans tous les secteurs de la société, qu'ils soient économiques, sociaux, culturels ou politiques.

### a. Nécessité d'un accompagnement individualisé des primo-arrivants

Les nouveaux venus sur le territoire français sont confrontés à des difficultés qu'il est compliqué d'appréhender lorsqu'on est né en France. La barrière de la langue est évidente pour les non-francophones, mais elle existe aussi pour les franco-phones en particulier au niveau de la lecture et de l'écriture. De plus, la compréhension des règles administratives notamment celles relatives à leur statut juridique, est particulièrement ardue, nécessitant la prise en compte d'un système institutionnel et normatif intrinsèquement complexe. Ajoutée aux multiples nouveautés de la vie quotidienne, touchant à l'organisation des transports, à l'accès à l'emploi ou encore à l'adaptation à des conditions climatiques, elles plongent souvent les primo-arrivants dans un climat d'incertitude et de déprime, avec à la clé des répercussions sur leur intégration autant que sur leurs relations aux autres.

Le parrainage des migrants et des réfugiés nouvellement venus tend à faciliter cette période de transition et augmente les perspectives d'une intégration réussie. Les études canadiennes mais aussi le retour d'expérience des initiatives menées en France par les différents acteurs du parrainage citoyen de migrants, soulignent combien l'accompagnement individualisé et continu des primo-arrivants par une personne déjà intégrée réduit les risques d'échec de l'intégration. Il permet au nouveau venu de ne plus être un statut mais un individu et de retrouver une confiance en soi qu'il avait perdue. Le parrainage des étrangers répond aux besoins essentiels de ces populations souvent fragilisées, et favorise la création de liens sociaux positifs pour la société d'accueil.

Le parrainage est en effet l'occasion de découvrir et de partager sur les cultures, les expériences et les idées, des uns et des autres dans une atmosphère bienveillante, entre personnes immigrés et citoyens français. Pour les nouveaux arrivants, c'est aussi une possibilité d'améliorer leurs connaissances de la société d'accueil et d'agrandir leur réseau social dans leur ville de résidence française. Cela permet aussi au nouvel arrivant de pratiquer le français de manière informelle et conviviale, et de mettre ainsi en pratique ce qu'il aura appris durant ses cours de langue française.

Cet accompagnement offre aussi la possibilité de briser la solitude. En effet, le primo-arrivant se retrouve parfois seul, coupé de sa famille. Souvent il s'agit d'un choix, d'un départ volontaire de son pays d'origine. Mais parfois, c'est la famille qui décide de l'envoyer seul, espérant pour lui un meilleur avenir.

En retour, les bénéfices pour le pays d'accueil sont réels. Le parrainage facilite l'intégration et la construction des ancrages dans la société intégratrice. Il ouvre la voie à une adhésion plus forte aux valeurs collectives, et réduit le nombre et la gravité des situations d'échec de l'intégration.

Il encourage également une meilleure acceptation de ces nouvelles populations par les autochtones. Il favorise les fraternisations et l'empathie collective en faveur des migrants et réfugiés. Les parrains deviennent des vecteurs de partage au sein de la population, prenant connaissance des défis de l'immigration et de la contribution des nouveaux arrivants dans la société d'accueil. Tout en découvrant les cultures d'ailleurs, ces citoyens participent à leurs devoirs civiques et humains. Ils ont la satisfaction de faire une différence palpable dans la vie d'une autre personne et d'acquérir une meilleure compréhension de la scène multiculturelle de la France.

## 2<sup>ème</sup> Point de vocabulaire

### Différence entre migrant, demandeur d'asile et réfugié

Le terme "migrant" est employé dans les débats publics pour différencier les étrangers qui ont quitté leur pays d'origine pour des raisons économiques afin de fuir la misère, des réfugiés ou demandeurs d'asile qui ont fui leur pays parce que leur vie y était menacée. Ces derniers demandent protection auprès du pays qui les accueille. Ils relèvent du champ de l'asile et non dans du champ général de l'immigration. Ils ont vocation à rester durablement sur le territoire.

Un demandeur d'asile est un étranger inscrit dans une procédure visant à obtenir la reconnaissance du statut de réfugié ou de protection subsidiaire. Un réfugié ou un bénéficiaire de la protection subsidiaire est un étranger qui a obtenu une réponse favorable à sa demande d'asile et qui de ce fait est autorisé à séjourner en France.

La définition officielle de l'OCDE du terme "migrant" correspond à quatre catégories :

- Immigré de longue durée (ou émigré) : personne qui s'est déplacée et qui vit dans un autre pays au minimum depuis 1 an ;
- Immigré à court terme (ou émigrant) : personne qui déménage dans un pays autre que celui de sa résidence habituelle pour une période d'au moins trois mois mais de moins d'un an (12 mois), sauf dans les cas où le déplacement dans ce pays est pour loisirs, vacances, visites à des amis ou à la famille, affaires, traitements médicaux ou pèlerinage religieux ;
- Résident revenant après (ou partant) pour une période de travail à l'étranger, c'est-à-dire l'émigrant de courte durée qui revient (ou part) : personne travaillant dans un pays autre que le sien en vertu d'accords contractuels qui fixent des limites à la durée d'emploi et à l'emploi spécifique du migrant ;
- Nomade : personne sans lieu de résidence habituel qui se déplace d'un site à l'autre, généralement selon des schémas de mobilité géographique bien établis.

### Ne pas confondre la question migratoire et la question de l'asile

La question migratoire relève d'une compétence régaliennne, afin de réguler l'entrée et le séjour des étrangers en France. La question de l'asile correspond à la demande de protection. Elle est encadrée au niveau international par la Convention de Genève, érigée en 1951 par l'Europe, complétée en 1967 dont 148 Etats sont signataires à ce jour. Sa répercussion se traduit dans les droits nationaux, notamment en France dans notre Constitution qui affirme que "tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République". Cette Convention engage les Etats signataires à favoriser la protection des personnes qui viennent demander l'asile, c'est-à-dire qui ne dépendent plus de leur Etat mais du nouvel Etat d'accueil, parce qu'elles ne peuvent plus y vivre en sécurité pour des raisons de guerre, d'instabilité politique, mais aussi en raison de leur ethnie, leur religion, leur nationalité, leur appartenance à un certain groupe social ou encore leurs opinions politiques.

En 1998 Jean-Pierre Chevènement alors ministre de l'intérieur, crée en France la protection subsidiaire, une protection temporaire pour réfugié qui n'est pas liée à la Convention de Genève. Le motif de persécution dans les textes originaux de la Convention de Genève implique que l'Etat est à l'origine de la persécution. La protection subsidiaire est accordée à toute personne dont la situation ne répond pas à cette définition, mais pour laquelle il existe des motifs sérieux et avérés de croire qu'elle courrait dans son pays un risque réel de subir des atteintes graves. Elle bénéficie des mêmes droits que les réfugiés dits "statutaires" relevant de la Convention de Genève.

### Les droits des réfugiés statutaires ou bénéficiant de la protection subsidiaire

En France, 43 000 personnes (32 000 adultes et 11 000 mineurs)<sup>8</sup> en 2017 ont été placées sous la protection de l'OF-PRA- Office français de protection des réfugiés et apatrides, accédant ainsi au droit d'asile.

A ce titre, elles bénéficient de la protection juridique de la France, elles ne dépendent plus de leur pays d'origine mais du pays où elles ont trouvé asile.

<sup>8</sup>Source : Site de la Cimade

Elles ont le droit : au RSA, à tous les droits sociaux, à une carte immédiate de résident permanent de 10 ans. Elles bénéficient des mêmes droits qu'un national à l'exception du droit de vote. Elles peuvent obtenir la nationalité française sans condition de séjour sur le sol français. Elles ont droit d'accès au logement social sans condition de ressource, ainsi qu'au rapprochement familial.

## **b. Quelques exemples d'initiatives de parrainage de primo-arrivants en France**

Alors que le débat public s'est emparé de la question migratoire, les expériences de parrainage se multiplient sur notre territoire. A l'initiative de certaines associations, d'entreprises et de collectivités territoriales, les actions de parrainage se traduisent par une mobilisation importante de la société civile. De grandes associations, telles que France terre d'asile, le Secours populaire ou le Secours catholique, inscrivent le parrainage dans leur fonction traditionnelle d'accueil des réfugiés. Parmi les 1 000 actions recensées en faveur des migrants, nous vous en présentons quelques-unes.

Dès 2014, France terre d'asile a initié un projet de parrainage des réfugiés dans le département de la Seine-Maritime, élargissant cette initiative en 2015 avec la mise en place des "Duos de demain". Le 1er duo est constitué le 31 décembre 2015 avec le soutien de la Ligue de football professionnel. Les rencontres des parrains avec leurs filleuls se tiennent au moins une fois par mois sur une période de 6 mois. À la fin de cette période, si les deux personnes le souhaitent, et avec l'accord du référent de l'association, le parrainage peut être prolongé de 6 mois supplémentaires. Ces échanges visent à créer du lien social, améliorer le niveau de français des filleuls à travers des conversations, des sorties, des activités sportives et artistiques, découvrir l'environnement et l'initier à certains loisirs, ou encore connaître la culture de l'autre et partager des valeurs. Le HCR-Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la CFDT Île-de-France ont également rejoint l'initiative en intégrant son comité de pilotage. La CFDT communique auprès de ses adhérents sur l'existence du parrainage de réfugiés et propose des parrains, en général des personnes qui ont été impliquée dans la vie syndicale et qui sont aujourd'hui retraitées. Désormais ce projet est soutenu financièrement par le ministère de l'Intérieur depuis le 1er juin 2018.

L'association SINGA a développé le programme de buddy<sup>9</sup>, des binômes entre personnes réfugiées et personne de la société civile, et le programme CALM pour accueillir une personne réfugiée chez soi. C'est un réseau de citoyens plutôt jeunes qui s'est constitué pour aider les migrants. La structure salariale est faible comparée au réseau de bénévoles qui anime la structure et l'accompagnement des migrants.

Dans le domaine de la santé, l'association "les Transmetteurs", a été créée en 2005 par l'ancien président du SAMU social de Paris, Xavier Emmanuelli. Mobilisant exclusivement des seniors, médecins et enseignants, elle aide à la gestion de crise sanitaire, effectue des consultations médicales dans des gymnases accueillant des sans-abris, et fournit une intervention médicale d'urgence aux nouveaux venus. Elle étend également ses activités aux domaines de l'action sociale et de l'éducation, participant à des maraudes et intervenant auprès de réfugiés victimes de stress post-traumatique.

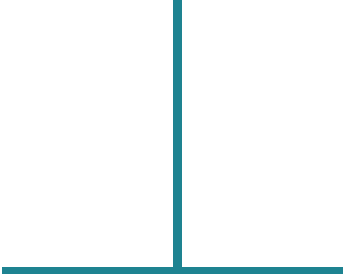
En 2015, le SAMU social lance de son côté le programme ELAN pour répondre au problème d'hébergement des réfugiés. Il s'agit d'un réseau de citoyens qui proposent d'accueillir dans leur domicile des réfugiés. C'est une plateforme pluridisciplinaire de professionnels qui va soutenir l'élan citoyen. Les citoyens vont s'engager volontairement dans le programme, afin d'offrir une chambre disponible à une personne reconnue réfugiée pour une durée minimale de 3 mois à 1 an. L'objectif est que la cohabitation au quotidien stabilise temporairement la précarité d'hébergement et sécurise le réfugié. Cela permet de faire vivre aux deux parties une rencontre interculturelle très enrichissante. Pour ce faire, le SAMU social a recruté 6 professionnels spécialisés dans les questions de précarité, l'interculturel et les traumatismes liés aux situations de guerre. Un contrat lie le réfugié et le parrain. Le parrain bénéficie d'un accompagnement sur tous ces sujets, notamment liés au traumatisme de guerre.

### Note

Le 17 octobre 2018, l'amendement déposé par le député Aurélien Taché portant sur l'octroi d'un crédit d'impôt de 5 euros par nuitée dans la limite de 1 500 euros pour l'hébergement citoyen de réfugiés, a été adopté par l'Assemblée nationale.

<sup>9</sup>Buddy : terme anglais signifiant "copain" ou "pote"





Au niveau des entreprises, BNP Paribas s'engage dans l'accueil des réfugiés en Europe et invite ses clients et salariés à s'associer à sa démarche. Le Comité Exécutif de la Banque a décidé de lancer un plan de soutien de 5 millions d'euros en faveur de l'accueil des réfugiés en Europe.

Ce plan de soutien se décline par l'activation des 3 leviers de BNP Paribas dédiés à la solidarité :

- Le déclenchement du Fonds Urgence & Développement de BNP Paribas auprès de l'ensemble de ses salariés dans le monde et de ses clients en France. Selon la mécanique du Fonds, les dons collectés sont doublés par la banque. Ces derniers seront affectés aux 3 associations (Médecins Sans Frontières, CARE et Croix-Rouge française) et dédiés au financement de programmes en faveur des réfugiés en Europe, comme par exemple, en France, Belgique, Italie, Allemagne, Autriche, Sicile, Grèce, Serbie ...

- Le soutien financier de la Fondation BNP Paribas à trois grands partenaires du monde humanitaire : SAMU social de Paris, Apprentis d'Auteuil et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

- Un soutien aux salariés engagés dans l'aide aux réfugiés via des associations locales à travers le programme Coup de Pouce de la Fondation BNP Paribas.

Par ailleurs, d'autres projets sont à l'étude : mise à disposition d'un centre de vacances du Comité d'Entreprise, programme de formation, d'alphabétisation et d'insertion... BNP Paribas s'attache à ce que toutes ces actions s'inscrivent en concertation avec l'ensemble des parties prenantes : les pouvoirs publics, les ONG et associations, les autres entreprises...

En ce qui concerne l'enfance, l'association d'aide à l'enfance a développé un programme de parrainage de proximité des jeunes migrants. L'idée est de partager du temps avec un jeune mineur isolé étranger. Les parrains vont apporter un soutien affectif, une aide dans la scolarité, dans la recherche d'emploi et dans la maîtrise de la langue. L'objectif est de favoriser l'intégration et l'insertion socioprofessionnelle des mineurs isolés dans la société française.

Cette association a développé un 2ème programme qui est d'héberger un jeune mineur isolé. L'objectif est d'accueillir durablement au sein du foyer du parrain ou de la marraine, un jeune mineur isolé étranger de 14 à 17 ans. Une sorte de famille d'accueil.

De son côté, l'ONG Initiatives et changement a présenté un projet appelé "Pari(s) à deux". Ce projet vise à favoriser l'insertion et l'intégration des demandeurs d'asile et réfugiés dans la société française grâce à des rencontres régulières en binôme citoyen français et migrant. Ces rencontres sont tournées autour d'activités socio-culturelles choisies par les personnes afin de partager un moment enrichissant pour chacun.

Il ne s'agit pas d'aide "humanitaire" (logement, nourriture...) mais bien une aide qu'on pourrait qualifier de "culturelle". Il s'agit d'aider le migrant à mieux connaître les us et coutumes de notre pays, à découvrir la ville dans laquelle il est installé, ainsi qu'à pratiquer la langue française.

Les rencontres avec les migrants se font de manière personnalisée et régulière. Un bénévole pour "Pari(s) à 2" rencontre son binôme pendant une demi-journée (3-4h) tous les 15 jours pendant 3-4 mois (a minima 6 fois). Un bénévole qui le souhaite, peut s'investir une demi-journée chaque semaine et ainsi suivre deux migrants en alternant les rencontres. De nouvelles rencontres sont mises en place à la fin d'un parcours avec un migrant. Durant cette demi-journée, le binôme choisit les activités qu'il souhaite faire : visite d'un quartier de Paris, visite d'un musée, assister à un spectacle. **Un budget est attribué pour ces rencontres.**

Au niveau des collectivités territoriales, nous prendrons 3 exemples d'accompagnement de migrants en zone rurale en Corrèze dans des bourgs de 2 000 à 3 000 habitants :

- Le déclenchement du Fonds Urgence & Développement de BNP Paribas auprès de l'ensemble de ses salariés dans le monde et de ses clients en France. Selon la mécanique du Fonds, les dons collectés sont doublés par la banque. Ces derniers seront affectés aux 3 associations (Médecins Sans Frontières, CARE et Croix-Rouge française) et dédiés au financement de programmes en faveur des réfugiés en Europe, comme par exemple, en France, Belgique, Italie, Allemagne, Autriche, Sicile, Grèce, Serbie ...
- Le soutien financier de la Fondation BNP Paribas à trois grands partenaires du monde humanitaire : SAMU social de Paris, Apprentis d'Auteuil et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).
- Un soutien aux salariés engagés dans l'aide aux réfugiés via des associations locales à travers le programme Coup de Pouce de la Fondation BNP Paribas.
- A Pompadour l'association "Accueil familles du monde", constituée uniquement de bénévoles a été créée il y a 16 mois pour encadrer et accompagner une famille de 3 Syriens. Le suivi de leur dossier administratif est effectué par l'association Le ROC à Brive, mandatée par la préfecture, qui suit les dossiers de tous les migrants de la Corrèze. L'association "Accueil familles du monde" s'occupe des transports vers Tulle, Brive, Limoges ou Paris sans contrepartie, ainsi que le transport 3 fois par semaine pour la scolarisation de l'enfant à Uzerche, à 25 km. L'association s'occupe également de la recherche d'emploi et de la scolarité à venir pour le fils dans un CFA à Tulle, dans la restauration.

### **c. Mettre en cohérence les programmes de parrainage de migrants initiés par la société civile et renforcer leurs moyens**

Il ressort de ces initiatives nombreuses et diverses que les actions de "parrainage" recouvrent toute forme d'aide apportée par des citoyens à des étrangers primo-arrivants. Il peut s'agir de moments conviviaux, de sorties culturelles ou de loisirs, d'apprentissage informel du français, aussi bien que de mise à disposition de moyens logistiques (locaux, bus, diffusion d'informations...) ou encore d'invitations à des cérémonies en mairies (organisées par exemple à Nantes, Grenoble, Strasbourg). Répondant aux principes de solidarité et de fraternité, certaines de ces initiatives souffrent néanmoins d'un manque de cadrage et de moyens et mêlent des niveaux de professionnalisation variables.

De plus elles reposent généralement sur le bénévolat, qui certes est moins coûteux mais qui engendrent certaines problématiques, avec des activités restant le plus souvent à la charge du bénévole.

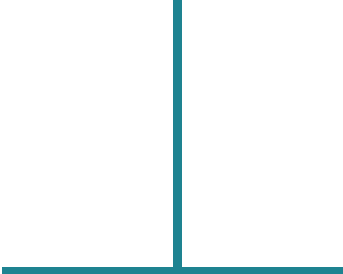
Comme ont pu le montrer des enquêtes canadiennes sur ce sujet, le bénévolat est parfois perçu par l'accompagnateur comme un don de lui et le bénévole attend à ce titre un retour de son "protégé". Du côté des primo-arrivants, certains ressentent cette aide bénévole comme une dette envers leur "bienfaiteur". D'autre part le risque avec l'engagement bénévole, c'est qu'il ne soit pas suivi de manière continue et assidue. Il peut en effet s'arrêter à tout moment, sans préavis, dès lors que le parrain manque de disponibilité ou pour toute autre raison puisqu'il n'est pas soumis à rémunération. De plus, le nombre de rencontres avec son filleul qui lui est demandé est un minimum pour que cela ne soit pas un frein. L'engagement d'une rencontre mensuelle minimum demandée à un parrain bénévole par exemple, n'est pas suffisant pour que le binôme tisse véritablement un lien social, selon le retour de certains organismes proposant le parrainage, même si ce rythme reste utile pour les personnes. Bien entendu, libre ensuite au parrain et à son filleul de se fixer des rendez-vous plus réguliers, mais rien n'est obligatoire.

**Aussi, le parrainage des migrants doit faire l'objet d'une meilleure structuration des initiatives de la société civile. Il doit pouvoir s'appuyer sur une base davantage professionnalisée et cadrée, des missions et des objectifs clairs pour les parrains comme pour les primo-arrivants engagés dans ces initiatives.**

### **d. Le parrainage des migrants : la cheville ouvrière du Contrat d'Intégration Républicaine**

Il revient à l'Etat de proposer un accompagnement à tout primo-arrivant. Cela relève du domaine régalien.

Le parrainage des primo-arrivants participe de l'effort d'intégration de la société française à leur attention. Il paraît indissociable du dispositif mis en place par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) pour l'accueil individualisé des primo-arrivants, dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR). En effet, chacun d'entre eux doit signer, depuis 2003, un CIR et se trouve engagé à suivre un parcours incluant un entretien personnalisé avec un auditeur de l'OFII permettant d'évaluer ses besoins, de prescrire des formations et de les orienter, une formation civique composée de deux modules (Principes et valeurs de la République française et Vivre et accéder à l'emploi en France) et une formation linguistique, si nécessaire, dont les besoins et la durée sont définis en référence au niveau de langue.



**Il apparaît donc nécessaire de constituer un pont institutionnel entre le parrainage associatif et le suivi individualisé des primo-arrivants par l'OFII. En contractualisant les relations entre l'Etat, le parrain et le primo-arrivant, le parrainage pourrait créer une responsabilité partagée, utile à celui qui arrive aussi bien qu'aux pouvoirs publics et au citoyen qui contribue à la politique d'intégration.**

Dans la feuille de route du délégué interministériel chargé de l'accueil et de l'intégration des réfugiés en France, le ministère de l'Intérieur a pour la première fois fait du parrainage des réfugiés un axe de sa politique d'intégration. Le parrainage des primo-arrivants va donc se développer de manière significative.

## 2. Tuteurs de la République : un modèle de parrainage à la française

Les actions de parrainage des nouveaux venus s'intègrent dans un ensemble plus large de dispositifs d'accueil et d'intégration. C'est un volet parmi d'autres. De ce fait, ces actions manquent de visibilité auprès des citoyens qui aimeraient s'engager et des migrants qui souhaiteraient en bénéficier. L'ambition du tutorat républicain n'est pas d'être une action de plus noyée dans ces dispositifs, mais il ambitionne non seulement de mettre en lumière le dispositif du parrainage citoyen de migrants mais surtout d'être une proposition qui fédère et qui structure les politiques publiques de manière durable avec la participation effective de la société civile à la politique d'accueil et d'intégration des migrants, avec une efficacité attendue.

### a. Notre proposition

Compte tenu du besoin de créer un pont entre administration et associations impliquées dans le parrainage des migrants, et pour répondre au désir d'engagement citoyen des français pour la cause de ces nouveaux venus, nous proposons un statut de "Tuteur/tutrice de la République" à tout citoyenne et citoyen français, majeur, en activité ou non, pour accompagner les primo-arrivants dans leur parcours d'intégration en France.

#### Point de sémantique

Nous utilisons le terme "tuteur" dans le sens d'accompagnateur. Nous avons retenu ce terme car il nous a paru exprimer davantage que le mot "parrain" la notion d'action, de proximité, de soutien, d'encadrement, en lien avec la République. De plus le terme "parrain" est déployé notamment pour du parrainage professionnel.

Il ne doit pas être fait de confusion avec la "tutelle". Le réfugié ou le migrant a une relation d'égal avec son tuteur.

### Qu'est-ce qu'un tuteur de la République ?

Le tuteur ou la tutrice de la République est une personne installée en France de longue date, française ou non qui se porte volontaire pour être le lien entre le primo-arrivant et la société civile. Il est le supplément d'âme qui permet au migrant de sortir pour un temps de ses problèmes en faisant autre chose que des démarches relatives à ses nécessités premières, en se livrant à des activités comme tout un chacun. L'idée, c'est de l'ouvrir à la société intégratrice. Au-delà du supplément d'âme, le tuteur doit aussi avoir un rôle actif auprès du réfugié ou du migrant : réseau, pratique de la langue, vie quotidienne, etc. Il est un levier pour l'aider à son intégration et à son employabilité. Le tuteur est pour le migrant un facilitateur d'intégration dans le pays d'accueil.

L'accompagnement social, les dispositifs, sont bien entendu nécessaires pour l'intégration. Aussi le **tutorat républicain doit être autant que faire se peut, couplé à un parcours d'insertion professionnelle**. La question ne se pose pas pour les réfugiés dont le statut leur permet d'être accompagnés par des services sociaux et administratifs, et sont pris en charge pour leur insertion professionnelle. Si un nouveau venu souhaite bénéficier d'un tutorat républicain et qu'il n'est pas accompagné, l'organisme gestionnaire devra l'orienter vers une association pour un accompagnement social. Ainsi l'association prendra en charge un certain nombre de tâches pour eux : la formation à la langue française, la recherche d'un emploi, la formation professionnelle, le logement, les démarches administratives, etc...

Le tuteur de la République n'est pas un professionnel, il ne doit pas se substituer au travailleur social. Ce n'est pas à lui de valider le projet de formation du réfugié ou du migrant ou encore de l'accompagner à Pôle emploi par exemple, c'est le rôle du travailleur social. Il est important de délimiter les territoires d'actions. Le tuteur ne doit pas s'inscrire dans un accompagnement social. Lorsqu'une question relève du logement ou de l'emploi par exemple, le primo-arrivant ne doit pas se tourner vers son tuteur. Si cela arrive, le tuteur doit en aviser le coordinateur de l'organisme gestionnaire qui fera le lien avec l'intervenant social. Ainsi ces questions évoquées avec le tuteur ne resteront pas sans réponse, sans pour autant que le tuteur ait à s'impliquer dans l'accompagnement social. Par principe il serait préférable que le tuteur ne passe pas par l'intervenant social, sauf exceptionnellement s'il y avait de nombreuses questions, il faut pouvoir laisser cette possibilité.

Cependant le tuteur ne peut échapper aux questions qui relèvent de l'encadrement social : trouver un travail, un logement, une formation pour le réfugié ou le migrant. Si le tuteur a la possibilité d'apporter à son binôme une aide par son réseau, il l'activera naturellement. Pour le migrant, sur ce plan de la langue, du réseau, du lien social, le tuteur de la République est une plus-value par rapport à la relation qu'il entretient avec un travailleur social.

## Un statut bénéficiant d'un budget ou d'une contrepartie

Nous proposons un statut de tuteur de la République bénéficiant d'un budget ou d'une contrepartie pour accompagner leur binôme. En ce qui concerne le budget, son montant serait en fonction des moyens de la collectivité ou de l'organisme gestionnaire. Ce budget serait déclenché à la signature du contrat de tutorat. Il doit être exempt de tout impôt.

Il permettrait de participer au financement des activités du tuteur avec son binôme. Cette indemnité étant peu élevée, elle limiterait l'effet d'aubaine. Elle servirait d'enveloppe budgétaire pour faciliter l'accès aux loisirs. Pour le nouvel arrivant, ce tutorat serait donc sans conséquence financière pour lui. Ainsi, il n'y aurait pas d'obstacle financier ni auprès du tuteur ni auprès du réfugié ou du migrant. Cela permettrait d'ouvrir à d'autres catégories d'individus le tutorat de la République en dehors des personnes à la retraite qui perçoivent une retraite convenable, et de favoriser les relations intergénérationnelles. D'autre part pour les retraités qui ont du temps mais peu de moyens, ce budget versé serait une dynamique qui permettrait de leur donner accès à l'accompagnement des migrants par le tutorat républicain.

Certaines associations attribuent déjà un budget pour les rencontres entre parrain et réfugié. D'autres, ne prennent en charge que le coût de la première rencontre. Par la suite, ce sont les personnes elles-mêmes qui doivent financer leurs activités. Aussi lors de cette première rencontre, le référent aborde la question du coût des activités que le parrain et son filleul envisagent de faire, afin de voir si leurs activités seront uniquement gratuites ou bien s'ils participeront à des activités payantes. Dans ce cas, le référent demande à quelle hauteur de budget, pour être certain de ne pas mettre en difficulté les personnes, notamment les réfugiés qui n'ont pas forcément beaucoup de moyens.

Certains parrains vont systématiquement payer les activités à leur filleul, ce qui n'est pas forcément une bonne chose, cela instaure au bout d'un moment une relation d'argent.

Dès que cela coûte, il est compliqué d'aller plus loin. De plus, il faut prendre en compte qu'une invitation au domicile du parrain lui coûte également.

### Avec le statut de tuteur bénéficiant d'un budget ces problématiques ne se poseraient plus.

Le fait que le tuteur reçoive un budget ou une contrepartie, l'appellerait à rendre des comptes. Ainsi le tuteur ne serait plus en droit comme le parrain totalement bénévole de cesser brutalement le tutorat, d'être indisponible sans raison ni alternative. De plus, le rythme des rencontres fixées à deux fois par mois serait contractualisé, ce qui permettra de tisser favorablement du lien social.

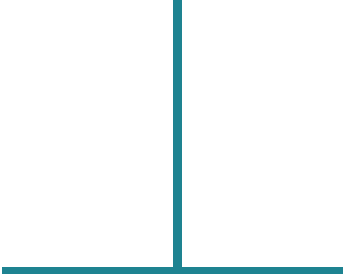
Pour aller plus loin, il peut être envisagé une déclinaison du tutorat républicain avec un tutorat professionnel rémunéré sur la connaissance des métiers. Ce serait un véritable accompagnement métier, du coaching, avec des personnes qui ont un parcours professionnel et de vraies compétences métier. Ce type de tutorat permettrait à des personnes qui viennent d'arriver dans un pays de ne pas se tromper dans les choix qu'ils feront. Au-delà du savoir technique d'un formateur, le tuteur républicain professionnel amènerait une expérience de vie, un parcours. Les travailleurs sociaux qui font un travail formidable, ne sont pas toujours formés pour cela.

D'autre part nous recommandons la création d'un **droit pour les salariés du privé comme pour ceux de la fonction publique, de bénéficiant d'un crédit d'heures**, à l'instar des élus locaux, pendant lesquelles ils pourront s'absenter de leur travail afin de consacrer le temps nécessaire au tutorat de la République.

## b. Objectifs et missions du tutorat républicain

L'objectif est de créer un lien social. Les nouveaux venus se retrouvent un peu isolés en France. Ils ont perdu leur réseau, et vont donc devoir se recréer un réseau de connaissances. En étant mis en contact avec un tuteur de la République, cela va permettre aux primo-arrivant de voir d'autres personnes, notamment en rencontrant la famille, les amis ou les autres relations du tuteur. Petit à petit, il va pouvoir ainsi former son propre réseau de connaissances.

Le tuteur peut avoir un rôle de pont dans des quartiers où semble régner la diversité alors qu'en réalité, en dehors de l'école publique, on se mélange peu. Il permettra de dépasser certaines appréhensions que certains peuvent avoir vis-à-vis des différences. Le tutorat républicain permet de construire des ponts entre la population française et les étrangers arrivés en France. L'objectif est de donner un autre regard aux citoyens français sur les migrants. C'est aussi aider le nouvel arrivant à remplir sa part du contrat passé avec leur société d'accueil, et l'accompagner en douceur dans sa transition identitaire, afin qu'il devienne un citoyen français accompli et épanoui.



Le tuteur et le nouvel arrivant auront également une idée des activités possibles à faire en France : les binômes pourront parcourir la ville pour découvrir l'environnement, aller visiter des musées et des monuments, aller voir des spectacles ensemble, pratiquer une activité sportive, artistique et donc apprendre à connaître la France d'une manière différente de ce que le réfugié ou le migrant voit à travers l'accompagnement social très formel, juridique, administratif, basé sur le logement, l'insertion professionnelle. La relation avec le tuteur est plus informelle.

Le tutorat républicain permet également un partage interculturel entre la société française et les migrants, une connaissance mutuelle. Ce partage se fera naturellement à travers les loisirs par exemple. En effet, on constate que les nouveaux venus vont croiser des citoyens français mais ne vont pas forcément les connaître dans la vie de tous les jours. Aussi, cela permettra de créer un lien avec ces populations qui parfois se croisent sans vraiment se rencontrer.

Le tuteur aura pour mission d'aider le nouvel arrivant à se familiariser à la vie quotidienne française. Pour ce faire, il lui apprendra notamment à se déplacer en transport en commun (bus, métro, RER, Tram), à se repérer dans nos rues, à faire ses courses (banques alimentaires, supermarchés, boulangerie). Pour certains : vivre en appartement, l'utilisation de l'électroménager (réfrigérateur, machine à laver, micro-ondes, etc.).

Le tuteur aidera également son binôme à s'acclimater à notre société, au sens propre comme au sens figuré. En effet, la plupart des migrants viennent de pays chauds. Pour la majorité des nouveaux arrivants, l'hiver est une période menaçante. La peur du froid peut devenir un motif d'isolement. Même si cela paraît anecdotique au regard des autres facteurs d'adaptation, le fait de devoir s'adapter à un climat beaucoup plus froid leur ajoute une source de stress et de déprime non négligeable.

Ainsi pour appréhender le froid durant l'hiver, le tuteur pourrait initier son binôme à un sport d'hiver accessible, tel que le patin à glace, la luge en base de loisir d'hiver. L'organisation de séjour de ski à la Montagne par les municipalités serait un véritable plus. En s'initiant à un sport d'hiver, le froid deviendrait pour le migrant synonyme de plaisir et l'hiver serait plus supportable.

Dans le programme de tutorat, le partage interculturel entre tuteur et primo-arrivant est essentiel. En effet la connaissance et la reconnaissance mutuelle permet de diminuer les préjugés les uns envers les autres, et de favoriser des relations interculturelles plus harmonieuses. Plus on connaît l'autre, mieux on le comprend et moins on en a peur. Il est fondamental que l'échange entre le tuteur et son binôme soit d'égal à égal. Chacun apporte à l'autre. Les deux personnes pourront parler de leur culture, il s'agit d'un apport mutuel.

Pour favoriser ces partages, il pourrait être mis en place des rencontres interculturelles, autour par exemple de repas typiques, de fêtes religieuses ou traditionnelles des deux cultures ; mais aussi d'événements spéciaux tels que les anniversaires, la fête des mères, les naissances. Ces rencontres permettraient une exposition valorisée de la culture et des traditions du pays d'accueil et du pays d'origine.

### **c. Recrutement des tuteurs et rôle du coordinateur du tutorat républicain**

Les tuteurs seront recrutés par le coordinateur du tutorat de l'association ou de toute organisation impliquée dans le parrainage des migrants. Les recrutements se feront sur la base d'un questionnaire à l'instar de celui que propose France terre d'asile pour les "duos de demain". Les tuteurs comme les réfugiés ou les migrants devront remplir un questionnaire qui leur sera dédié. Ils y indiqueront des informations sur leur état civil, sur le nombre et l'âge de leurs enfants, les langues pratiquées, la formation. Les tuteurs ajouteront leur profession et leurs domaines de compétences, tandis que les nouveaux arrivants préciseront leur souhait professionnel et leur formation envisagée. Les deux parties répondront à des questions sur leurs centres d'intérêt avec des rubriques guidées dans lesquelles il leur sera demandé s'ils aiment le sport par exemple, la cuisine, etc., et une partie plus libre où ils informeront sur leurs centres d'intérêt véritable. Il leur sera demandé également leurs disponibilités géographiques et horaires, mais aussi s'ils sont plus à l'aise pour former un binôme avec un homme, une femme, une personne avec enfant ou si cela leur est indifférent.

A partir de ces questionnaires, le coordinateur du tutorat aura la charge de mettre en relation le tuteur et le nouvel arrivant. Le coordinateur étudiera les profils qui pourraient s'accorder pour constituer un binôme en effectuant un rapprochement entre les questionnaires des primo-arrivants et ceux des futurs tuteurs. Il aura à sa charge d'établir les motivations, l'intérêt, les besoins et les caractéristiques de chacun. Il lui incombera de rechercher les affinités et les points de convergence entre les deux parties : âge, références culturelles, niveaux scolaires, statut familial, statut social souhait pour l'accompagnement, âge des enfants, disponibilité, langues, etc. Le coordinateur pourra constituer un binôme entre un tuteur et un nouvel arrivant qui ont des enfants de même tranche d'âge, par exemple.

Le coordinateur organisera la première rencontre du binôme qu'il accueillera, un seul binôme à la fois. Cette première rencontre doit se passer dans un lieu neutre, tel un café par exemple, pour que ce dispositif soit bien distingué de l'accompagnement social par les deux parties. Ce premier rendez-vous doit être pris en charge, dans la mesure du possible, par l'organisme gestionnaire.

Le coordinateur facilitera la relation entre le tuteur et son binôme. Il fera en sorte que les deux personnes fassent rapidement connaissance afin qu'elles soient plus à l'aise pour la suite du tutorat. Le coordinateur pourra aussi leur donner quelques conseils sur la mise en place de ce tutorat, leur demander leurs attentes par rapport à cet accompagnement, afin d'être certain que les deux parties sachent à peu près à quoi s'attendre.

A cette occasion le coordinateur fera signer aux deux acteurs le contrat de tutorat qui formalise le tutorat républicain avec ses principes : l'objectif du tutorat, la durée (6 mois renouvelables 6 mois), la fréquence des rencontres entre binôme (au moins deux fois par mois), la contrepartie s'il y a lieu, etc. Ce contrat devra également expliquer ce qu'est le tutorat, son cadre, le fait que ce n'est pas un accompagnement social, que l'organisme gestionnaire assure l'accompagnement des binômes, mais aussi prévoir que les personnes durant les rencontres seront couvertes par une assurance de responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers prise en charge par le budget de l'organisme gestionnaire. Le contrat est tripartite entre le tuteur, le nouvel arrivant et l'organisme gestionnaire. Les règles dans le contrat doivent être bien définies. En effet il y a toujours le risque que les règles ne soient pas bien comprises de part et d'autre, créant des malentendus divers, culturels ou autres. Le don d'argent entre le tuteur et son binôme est à proscrire.

Les tutrices et les tuteurs de la République seront recrutés parmi les Français et les Françaises de nationalité, les résidents étrangers, et notamment les anciens migrants et réfugiés, dès lors qu'ils sont majeurs. Pourraient ainsi devenir tuteur ou tutrice de la République toutes celles et ceux qui ont un désir d'aider les nouveaux arrivants dans leur processus d'intégration et d'adaptation en France, qui possèdent une bonne ouverture d'esprit, de la patience, du respect, qui ont "le goût autres", et souhaitent participer à un "mieux vivre ensemble", à la construction d'une société plus apaisée.

Les Français issus de l'immigration et les anciens migrants permettraient de faire le lien entre la seconde et la troisième "vague" d'immigration. En effet dans une logique de politique d'inclusion et d'intégration, les tuteurs issus de la deuxième vague d'immigration pourraient se voir donner le rôle d'épauler des primo-arrivants. Cela leur permettrait de se sentir d'avantage inclus et utiles à la société. Certains pourraient même accompagner ceux dont les références culturelles sont communes. Faciliter l'intégration c'est, contrairement à certaines idées reçues sur la "communauté" qui freinerait l'intégration, de justement favoriser certains liens communautaires en évitant l'amalgame avec le "communautarisme" qui sous-entend un repli sur soi. Cela permet aussi de retrouver une fierté de ses origines, nécessaire à sa construction identitaire.

Cependant, le retour d'expérience de certaines associations a montré que les personnes qui rencontraient cette problématique de la langue, se débrouillaient. Ainsi les parrains et leurs filleuls utilisent par exemple "Google traduction" sur leur smartphone qui permet de traduire la langue en direct. Cela permet aussi de voir l'aisance que peut avoir le migrant sur les nouvelles technologies. De plus ils peuvent utiliser les dessins, les pictogrammes. Lorsque les individus veulent parler, ils parlent, même si cela ne fait pas des conversations profondes. D'autre part les personnes progressent.

De manière générale, le bilan du parrainage de migrants est très positif. Cependant quelques problématiques peuvent surgir, que le coordinateur aura à charge de gérer. Par exemple, il devra faire attention à ce qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans le cadre des binômes, que le rôle du tuteur soit bien clair, notamment lorsqu'un homme demande à accompagner une femme. Bien préciser que ce n'est pas un site de rencontre !

D'autre part certaines personnes en binôme peuvent ne pas avoir d'affinités, ce sont des relations humaines cela peut donc arriver. Si le coordinateur constate que le binôme ne fonctionne pas, il est préférable de refaire les binômes plutôt que de persister.

En cas de force majeure, si l'une des deux personnes n'est plus disponible, le coordinateur reconstituera également les binômes. À tout moment, le tuteur ou le migrant pourra demander à l'organisme le changement de son binôme s'il ne convenait pas. Il peut en effet arriver que deux personnes n'aient pas les mêmes affinités, même si elles ont des intérêts communs.

Le parcours d'intégration global étant étalé sur la durée d'une année, nous proposons une durée du tutorat de 6 mois renouvelables 6 mois avec un rythme de rencontres de deux jours par mois. Afin de suivre le dispositif, chaque mois le tuteur enverra au coordinateur du tutorat le calendrier de ses rencontres avec son binôme.<sup>10</sup>

<sup>10</sup>Tous les trimestres un bilan plus approfondi du tutorat en cours sera réalisé entre le tuteur et le coordinateur, afin d'évaluer le succès du tutorat ou d'effectuer des ajustements. Au bout de 6 mois, les binômes pourront demander l'arrêt de la supervision par le coordinateur du tutorat, tout en souhaitant rester en contact, mais sans être accompagnés par l'organisme gestionnaire. Quoi qu'il en soit après une année, l'organisme gestionnaire ne suivra plus les binômes, même si ceux-ci restent en contact au-delà de la durée officielle.

#### **d. Formation des tuteurs de la République et accès au tutorat des primo-arrivants**

Pour devenir tuteur de la République, il serait obligatoire de suivre une formation courte au tutorat de la République gérée par l'organisme gestionnaire. Un intervenant extérieur qualifié pourrait se charger de cette formation. Il est important que les futurs tuteurs comprennent parfaitement leur rôle et leurs responsabilités lorsqu'ils accompagneront des personnes immigrées. Ils doivent comprendre ce que l'on attend d'eux et adhérer aux objectifs liés à leur mission.

En ce qui concerne l'accès au tutorat, il devrait être à terme ouvert à tout primo-arrivant engagé dans le parcours du Contrat d'Intégration Républicaine. Bénéficier d'un tuteur ne doit cependant pas être une obligation. En effet ce doit être un acte volontaire de la part du nouvel arrivant, ceci afin d'éviter la gêne et la honte provoquées parfois par l'obligation, comme le montre l'étude de Michèle Vatz-Laaroussi et Johanne Charbonneau sur le parrainage au Canada.

#### **e. Quelle place pour le tutorat familial ?**

Le parrainage familial, tel que pratiqué outre-Atlantique, pourrait aussi s'insérer dans le cadre du tutorat républicain. Le tuteur pourrait parrainer un parent à lui et l'aider ainsi dans son intégration en bénéficiant des ressources et du cadre offert par le tutorat.

En règle générale un binôme est constitué d'un réfugié et d'un parrain. Cependant certains dispositifs sont plus flexibles et permettent qu'un réfugié soit parrainé par une famille, ou bien qu'une famille de réfugiés soit parrainée par une personne ou encore qu'une famille parraine une autre famille avec enfants. Dans ce cas, ce sont officiellement les parents qui sont les personnes parrainées, en revanche les enfants peuvent tout à fait participer au parrainage.

Cependant nous recommandons un parrainage personnalisé pour tout majeur. En effet, il est préférable que chaque nouvel arrivant ait un tuteur. Il est donc souhaitable de constituer des binômes plutôt qu'une famille parraine une autre famille comme cela se fait de manière plus systématique au Canada. Le processus d'intégration est un cheminement personnel, individuel. Les membres d'une même famille n'ont pas forcément le même parcours. De plus, créer un lien particulier avec une personne qui fera un bout de chemin avec soi, voire deviendra un ami, structure davantage la relation que lorsque la relation s'établit avec toute une famille. Lorsqu'on parraine toute une famille, les problèmes du réfugié dans son parcours vont être plus apparents. Une relation individuelle permet de se détacher petit à petit du statut de réfugié et de considérer l'autre comme quelqu'un avec qui on tisse des liens.<sup>11</sup>

#### **f. Communiquer sur le tutorat républicain**

Il est fondamental de donner une meilleure visibilité du tutorat républicain aux citoyens français mais aussi auprès des réfugiés et des migrants, afin que les uns sachent où s'orienter pour devenir tuteur de la République et les autres pour bénéficier du tutorat républicain. Les pouvoirs publics, les mairies, les services administratifs et sociaux ont un rôle prépondérant à jouer au niveau de la communication du tutorat républicain. Une liste de toutes les organisations qui proposent ce type de tutorat devrait être établie et affichée sur le site de la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DiAir). Pour faire connaître le tutorat républicain auprès des réfugiés et des migrants, la communication doit se faire auprès des associations, des services sociaux, des structures d'accueil et d'accompagnement mais aussi des mairies.

Le dispositif du tutorat républicain devrait être visible également sur les réseaux sociaux, sur les sites internet des associations qui le proposent. Les mairies devraient également afficher sur leur site internet la liste des organismes qui proposent cette nouvelle forme de parrainage. Elle devrait aussi être relayée auprès des syndicats pour qu'ils puissent diffuser l'information auprès de leurs adhérents.

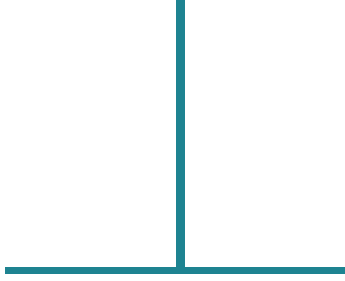
Le tutorat républicain devrait pouvoir être présenté lors d'événements comme la journée des réfugiés, la journée des associations ou toute autre manifestation organisée par la municipalité. Il faudrait donc réaliser des flyers pour faire connaître l'opération.

Le tutorat républicain devrait également se faire connaître auprès des entreprises. De nombreuses personnes souhaitent accompagner des migrants en plus de leur travail, mais ne savent comment faire.

<sup>11</sup> Ajoutons, qu'une personne avec une autre personne tissent des liens plus forts et plus facilement que dans une relation à plusieurs. Au niveau d'une même famille, nous recommandons donc de proposer un tutorat pour chacun de ses membres dès lors qu'ils sont majeurs afin qu'ils puissent aussi se séparer. En effet un couple par exemple, a tendance à être tout le temps ensemble et à rencontrer toujours les mêmes personnes. Le tutorat individuel leur permettra de prendre de l'indépendance l'un vis-à-vis de l'autre mais aussi de créer un réseau plus large, d'élargir leurs connaissances, de rencontrer davantage de monde.

Accompagnées individuellement, les personnes d'une même famille nouvellement venues en France se sentiront également plus libres. Au sein de la cellule familiale, l'individu ne se sent pas forcément libre parce qu'il y a les parents, le conjoint, les enfants. Aussi, il ne va pas parler ni agir de la même manière. Lorsqu'il sort de son environnement familial et côtoie une personne étrangère à son premier cercle, il rencontrera beaucoup moins de barrières, évoluera autrement, et se découvrira sous un autre jour. Il construira son parcours individuel.





La communication devrait aussi passer par les médias (radio, télévision, presse). Elle devra être continue car il faudra sans cesse de nouveaux tuteurs de la République, d'autant que certaines périodes seront plus creuses que d'autres au niveau des tuteurs disponibles, comme en été par exemple.

La communication devrait se faire auprès des deux catégories pour ne pas se retrouver à avoir trop de tuteurs et pas assez de migrants à accompagner par exemple.

Il est indispensable que les travailleurs sociaux intègrent ce dispositif dans leurs pratiques et le proposent systématiquement aux migrants et réfugiés qu'ils suivent, car il faut d'abord convaincre les nouveaux arrivants d'être accompagnés par un tuteur. Il faudrait donc aussi effectuer un travail de pédagogie auprès des intervenants sociaux pour leur expliquer le plus du tutorat, ainsi que le positionnement des uns et des autres.

Avec des moyens financiers supplémentaires, une communication des retours d'expériences par vidéo pourrait être réalisée par les organismes gestionnaires.

## 3. FINANCER LE TUTORAT RÉPUBLICAIN

### a. Estimation des coûts

Selon certains organismes gestionnaires de parrainage de réfugiés, le coût annuel budgétaire structurel minimum actuel pour le parrainage bénévole d'environ 100 réfugiés est de 50 000 euros, avec l'obligation d'une rencontre mensuelle du binôme sur 6 mois renouvelables 6 mois. Ce budget permet de financer le poste à plein temps d'un coordinateur du parrainage, ses déplacements en province, la communication du dispositif, le coût des premières rencontres ainsi que l'assurance civile des binômes. Mais ce budget ne permet pas d'aller plus loin. Le coût structurel annuel par réfugié parrainé bénévolement est donc estimé à un minimum de 500 euros.

La population ciblée pourrait correspondre aux personnes ayant bénéficié du statut de réfugiés ou de la protection subsidiaire, hors mineurs, soit 32 000 personnes.<sup>12</sup>

Le tutorat étant volontaire et d'autres actions citoyennes d'accompagnement de réfugiés existant déjà, seule une portion de ces 32 000 nouveaux venus bénéficierait d'un tutorat républicain. Nous préconisons dans une première phase, une expérimentation sur 5% de cette population soit 1 600 réfugiés.

A raison de 500 euros annuels par binôme, le budget du tutorat républicain s'élèverait alors à un minimum de 800 mille euros pour 1 600 migrants accompagnés. Cette première phase d'expérimentation nécessiterait la création de 16 postes de coordinateurs à plein temps pour encadrer les binômes.

Majoré de 10% pour aller plus loin, tel que financer les activités des binômes, avoir plus d'acteurs, davantage de ressources (vidéos, plateforme numérique, création des contenus de formation, mise à disposition de salles...), le coût global de l'expérimentation du tutorat républicain s'élèverait à environ 880 mille d'euros.

En comparaison : les sommes allouées au financement du service civique se sont élevées à 448 millions d'euros pour la seule année 2018.

A noter que le service civique a ouvert en septembre 2018 son recrutement à 500 réfugiés à travers son programme Volont'R et à 1 500 jeunes français qui effectueront leur mission en faveur des réfugiés.

### b. Financer le tutorat Républicain

#### Par les visas de court séjour

Le caractère spécifique des missions des tuteurs de la République et la relation qui touche au monde extérieur, laisse penser qu'un financement solidaire entre ceux qui repartent après un court séjour, et ceux qui s'inscrivent dans la durée en France puisse s'envisager. Ainsi, le financement du tutorat républicain se trouverait partagé entre les recettes publiques intérieures et les revenus liés aux migrations.

#### Par la réallocation des subventions publiques

Il serait opportun de répertorier les subventions possibles, certaines n'étant pas connues, telles que celles du CDAD : Conseil départemental de l'accès au droit, qui relève du ministère de la justice.

Ainsi sans augmenter le montant annuel des subventions publiques allouées aux associations, un pourcentage de ces subventions pourrait être alloué aux associations qui mettraient en place le tutorat républicain.

#### Par les entreprises et les banques

Les entreprises et les banques pourraient également financer ce type de projet. Nombreuses sont celles qui déjà subventionnent par leurs fonds l'accompagnement de réfugiés.

<sup>12</sup> En France, en 2017, 43 000 primo-arrivants ont bénéficié du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire dont 32 000 adultes et 11 000 mineurs.

## CONCLUSION : TIRER LES LEÇONS DU PASSÉ

Le débat ouvert par la loi Asile et Immigration doit être l'occasion de remettre à plat notre conception de l'intégration, et de donner à la société civile les moyens et les statuts qui lui sont nécessaires pour faire le lien avec ces nouveaux arrivants. Les bonnes pratiques internationales soulignent la pertinence des mécanismes de parrainage institutionnalisés par la puissance publique, en vue de donner une réalité humaine et une effectivité au parcours d'intégration tel que celui associé au Contrat d'Intégration Républicaine. Il reste au gouvernement de ne pas abandonner sa promesse d'assurer un juste équilibre entre l'effort de contrôle migratoire et la nécessaire modernisation des politiques d'intégration.

Prendre le métro, s'orienter dans nos rues, comprendre le fonctionnement administratif français, assimiler les codes de notre société, nos valeurs, nos normes, parler français, cette nouvelle façon de vivre doit être accompagnée, car elle génère de fortes tensions identitaires. Aidée par un tuteur ou une tutrice de la République, la personne migrante se sentira moins perdue dans ce nouveau monde. L'individu venu d'ailleurs pourra ainsi plus facilement apaiser ses tensions, car le tuteur de la République lui permettra de ne pas se sentir isolé et de s'intégrer plus facilement.

Nos sociétés contemporaines sont peuplées d'individus aux références culturelles multiples. Cette multiplicité culturelle doit être prise en considération dans l'intégration des nouveaux venus. L'histoire ne peut être figée. Elle continue de s'écrire avec des identités plurielles, composées de diverses dimensions identitaires. De nombreuses études montrent que la diversité est source de richesse et de performance, aussi bien pour notre société que pour nos entreprises ouvertes sur le monde. Elle ne doit pas être un facteur de division mais au contraire génératrice de lien. Car comme disait Antoine de Saint-Exupéry "Si tu diffères de moi mon frère, loin de me léser tu m'enrichis".

Les pouvoirs publics et notre société en général ont mal anticipé la "crise identitaire" de la population issue de la deuxième vague d'immigration et les conséquences sociétales qu'elle pouvait avoir pour l'ensemble du corps social. Les questions non traitées aujourd'hui risquent d'être les problèmes de demain pour l'ensemble de la société.

Le modèle d'acculturation français est fondé sur la culture française, le parler français et l'école laïque notamment. La première vague d'immigration venue en particulier d'Espagne, d'Italie et de Pologne a pu se plier à cette "norme dominante", leur culture étant voisine à la nôtre et le problème de religion ne se posant pas. Et puis il y a eu la deuxième vague d'immigration venue de territoires plus éloignés, souvent issue de pays récemment décolonisés, avec des références culturelles en partie différentes, parfois une autre religion et des dimensions de la culture française qui ne leur parlaient pas. Force est de constater, que malgré les très bons exemples de réussite d'étrangers en France et de Français issus de l'immigration, le modèle n'a pas porté tous les fruits attendus et a d'une certaine façon failli.

Ne ratons pas le coche avec l'immigration actuelle au risque d'une nouvelle forme de crise identitaire pour la génération future, alors même que nous n'avons pas encore apaisée la crise identitaire actuelle. Aussi est-il fondamental de réinventer en permanence notre politique d'intégration et de l'associer à la politique d'inclusion, car ils conditionnent le vivre ensemble des générations à venir.

Le parrainage des migrants par des citoyens français favorise une politique d'intégration durable auprès des étrangers. Il donne tout son sens au mot "fraternité" de notre devise nationale. "La République de la fraternité" c'est ce que défend le projet des tuteurs de la République. Au-delà des migrants ce projet peut être utile et bénéfique à l'ensemble de la société.

## RÉFÉRENCES

---

- Avenard, G. & Moro, M. (2018). Quel accueil réservons-nous aux enfants de la guerre ? *L'école des parents*, 627, (2), 46-49.
- Belqasmi, M. (2015). Entre dissuasion, assistance et activisme : l'accueil ambivalent des migrants roms en France. *Confluences Méditerranée*, 93,(2), 127-141.
- Bercher D., Claude de Jonckheere, (2003). La question de l'altérité dans l'accueil psychosocial des migrants.
- Bonenfant C., Djerroud S., Guerry L., Lebedeva A., Ricardo R., Thibault A., (2017). L'immigration de conjoint-e-s au Canada, Synthèse historique et enjeux contemporains des politiques d'immigration canadiennes
- Gruson L., (2017). L'accès à la culture, un moyen de faciliter l'accueil des migrants ? *L'Observatoire*, 2017/1 (N° 49), p. 80-84.
- Regnault E., Racine M., Breugnot J. (2018). L'ACCUEIL DES MIGRANTS AU CANADA ET EN EUROPE : Intégration et autonomie : cohérence ou antinomie ? *Revue française d'éducation comparée* n°16
- Ridde V., (2018). Migrants et migrants ? Tensions mondiales entre accueil et rejet. *Canadian Journal of Public Health*. June 2018, Volume 109, Issue 3, pp 281–283
- Steinhilper, E. & Hinger, S. (2017). L'accueil allemand, un modèle pour la France ? *Plein droit*, 115, (4), 7-10.
- Taché A., (2017). Rapport au Premier Ministre. 72 propositions pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers en France. Assemblée Nationale, Paris.
- Vatz-Laaroussi M., Charbonneau J. (2002). L'accueil et l'intégration des immigrants : à qui la responsabilité ? Le cas des jumelages entre familles québécoises et familles immigrantes
- Wihtol de Wenden C., (2017). La question migratoire au XXIe siècle, Migrants, réfugiés et relations internationales. Presses de Sciences Po